

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 février 2014

POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT ET SOLIDARITÉ INTERNATIONALE - (N° 1762)

Commission	
Gouvernement	

Retiré

AMENDEMENT

N° 118

présenté par
M. Potier

ARTICLE 2**RAPPORT**

À l'alinéa 39, après le mot :

« négligées, »,

insérer les mots :

« dont la sous-nutrition, ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

La sous-nutrition est en cause dans 45 % des décès d'enfants de moins de cinq ans. Lorsqu'elle ne tue pas, elle peut provoquer des séquelles irréversibles sur le développement.

Il est avéré que l'objectif mondial de réduction de la mortalité infantile d'ici 2015 ne saura être atteint sans une mobilisation accrue contre la sous-nutrition.

Celle-ci est aujourd'hui oubliée des politiques de santé françaises, alors même que la plupart des pays prioritaires de l'aide française sont parmi les plus fortement touchés par ce fléau.

Pour atteindre l'objectif de réduction de la mortalité que la France s'est fixé, il est indispensable que la politique française fasse figurer parmi ses priorités la lutte contre la sous-nutrition, fléau négligé.